



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué,
Présents : 10	s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice- Présidente du C.C.A.S
Votants : 10	
Procurations : 3	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 10/10/2022	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 10/10/2022	Présents : Mr CARNEIRO, Mme LANDES, Mme VARLIETTE, Mme MACHADO, Mr DESSEAUX, Mr ABEILHOU, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mr DIZIER, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL
	Absents : Mme BOSQ, Mr LE BRIS, Mme CHERT-RAMES
	Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Mme DELCASSE, Mme CHRISTOL, Mr DUMAS
	Secrétaire de Séance : Suna LAGARRIGUE, Directrice du CCAS

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020 / 002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Prise en charge des aides cantines 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022/2023.
- Décision portant domiciliation au Centre Communal d'Action Sociale situé au 7 rue de l'Escarpe 31780 Castelginest.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice - Présidente et après en avoir délibéré :

- **Prend** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait conforme,
Castelginest, le 10/10/2022

Grégoire CARNEIRO,

*Maire de Castelginest
Président du CCAS*

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :

Pour le Maire
Jacqueline LANDES
Vice-Présidente

03/10/2022	DEC.2022/051/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022
03/10/2022	DEC.2022/052/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022
03/10/2022	DEC.2022/053/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022
03/10/2022	DEC.2022/054/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022
03/10/2022	DEC.2022/055/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022
03/10/2022	DEC.2022/056/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022
03/10/2022	DEC.2022/057/NC	Prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023	10/10/2022

